

LES SERVIETTES EN TISSU FONT LEUR RETOUR

les serviettes en papier dans les
cantines, c'est fini !

ÉLÉMENTAIRE



À compter de la rentrée scolaire 2023-2024 (4 septembre), il vous est demandé pour la restauration scolaire de fournir :

- **2 serviettes en tissu marquées** au prénom et au nom de votre enfant au stylo indélébile ou avec une étiquette. L'une sera utilisée pour le lundi-mardi et l'autre pour le jeudi-vendredi.
- **2 pochettes en plastique zippées** (style sac congélateur) au prénom et nom de votre enfant pour insérer les serviettes pour des mesures d'hygiène. L'une des pochettes devra porter l'indication « lundi-mardi » et l'autre « jeudi-vendredi ».
- Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter **1 lot de serviettes nominatives** qui sera stocké en classe en cas d'oubli.

Quelle est l'organisation ?

- Vous fournissez **2 serviettes en tissu à votre enfant chaque lundi et ce toutes les semaines même si ce dernier ne déjeune pas tous les jours au restaurant scolaire**
- **Chaque lundi matin**, votre enfant déposera ses 2 serviettes dans le sac zippé dans une panier entreposée dans la classe
- **Un enfant sera désigné « référent » chaque semaine** pour transférer la panier entre la classe et le restaurant scolaire (lundi et vendredi)
- **Chaque midi**, votre enfant récupèrera sa serviette avant de s'asseoir à table et la remettra dans sa pochette après le repas
- **Le vendredi**, votre enfant récupèrera ses serviettes puis les rangera dans son sac afin de vous permettre de les laver durant le week-end

En fonction du niveau de propreté, les agents peuvent vous restituer la serviette sale le mardi soir.



Des ateliers (affiches, customisation des serviettes, jeux éducatifs..) seront proposés aux enfants pour les sensibiliser à la préservation de l'environnement.

**Nous comptons sur vous !
Merci pour votre participation.**